

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

INFORMATIONS

STAGES

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (stages)

2nde BAC PRO CONSEIL VENTE

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer la classe de **2nde BAC PRO Conseil-Vente** dans notre établissement. Dans le cadre de cette formation, il/elle sera amené à suivre des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), plus communément appelées « stage ». Les PFMP seront de 6 semaines dont 3 prises sur la scolarité :

- Le **stage d'ouverture** (2 semaines réparties en 2 fois 1 semaine) permettra aux jeunes de découvrir le secteur non-alimentaire.
- Le **stage principal** (4 semaines réparties en 2 fois 2 semaines). Du fait de la spécialité « alimentation », le stage principal doit s'effectuer dans ce secteur (voir ci-dessous).

Les lieux de stages doivent-être in-fine validés par l'équipe pédagogique.

Les conventions de stage définitives seront remises aux élèves la semaine de la rentrée. Un temps sera consacré aux stages avec la classe dans cette même semaine (règlementation, recherches, suivi individuel...).

Les explications nécessaires vous seront également transmises lors de la **réunion de présentation des formations du vendredi 08 septembre 2023 à 18h au bâtiment E.**

Nous vous conseillons d'ores et déjà de commencer à rechercher un stage.

Afin de préparer au mieux l'année de 2nde Bac Pro Conseil Vente, nous vous informons ci-dessous des dates et des lieux des stages.

STAGE D'OUVERTURE : en lien avec le projet personnel de l'élève

Dates : 2 semaines **sur le même lieu de stage** (2 fois 1 semaine)

- 1^{ère} période : du lundi 23.10.23 au samedi 28.10.23 (1 semaine sur les vacances scolaires)
- 2^{ème} période : du lundi 19.02.24 au samedi 24.02.24 (1 semaine sur les vacances scolaires)

Lieux :

- Le stage d'ouverture se déroule dans tout type de point de vente.

Vigilance : en boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries indépendantes, votre enfant doit être à la vente et non à la production.

Sont exclus : les points de vente de produits interdits aux mineurs.

L'ensemble des périodes devront se faire **sur le même lieu de stage**.

STAGE PRINCIPAL : en alimentation

Dates : 4 semaines **sur le même lieu de stage** (2 fois 2 semaines)

- 1^{ère} période : du lundi 08.04.24 au samedi 20.04.24 (2 semaines dont 1 semaine sur les vacances scolaires)
- 2^{ème} période : du lundi 24.06.24 au vendredi 05.07.24 (2 semaines dont 0 semaine sur les vacances scolaires)

Lieux :

- Le stage principal se déroule dans tout type de point de vente au détail de **produits alimentaires** tels que : épicerie de quartier, supérettes, grandes surfaces d'alimentation, magasins biologiques, magasins de coopérative, magasins de producteurs ou de vente directe, marchés... **Vigilance** : En boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries indépendantes, votre enfant doit être à la **vente** et non à la production.

Sont exclus : les points de vente de produits interdits aux mineurs